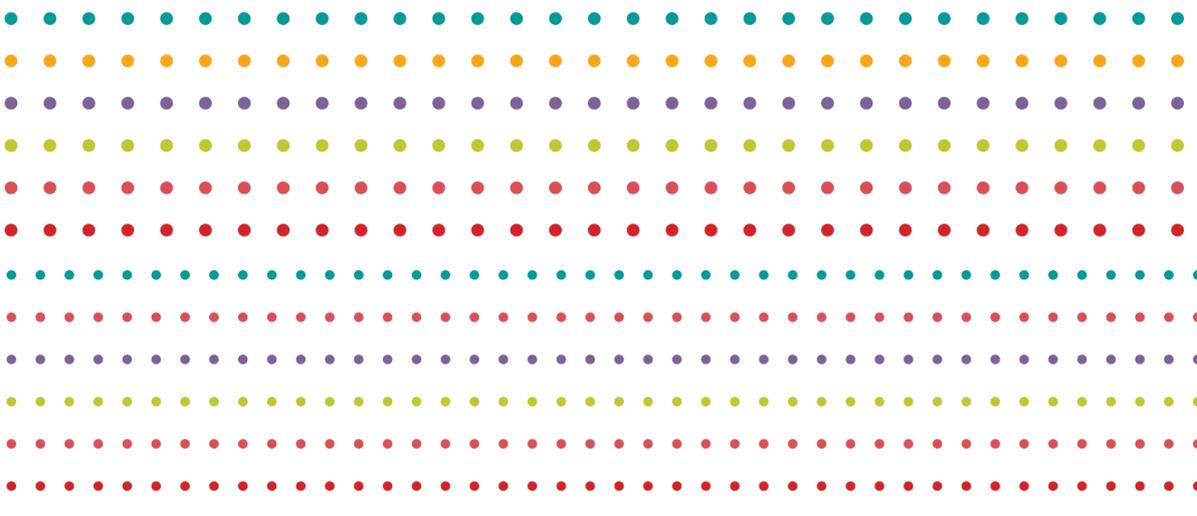




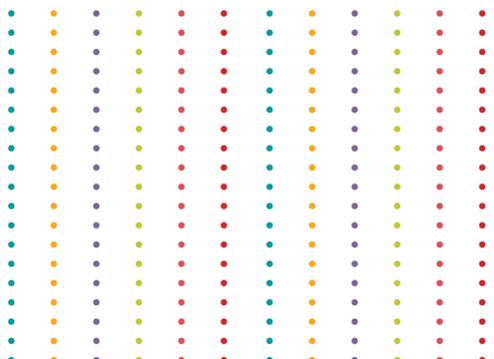
Livret d'accueil du stagiaire

Bienvenue en formation



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



FORMATION

Livret d'accueil du stagiaire
créé et diffusé par Adèle de Glaubitz Formation
Mise à jour le 11 octobre 2023
[*formation@glaubitz.fr*](mailto:formation@glaubitz.fr)

Introduction



Madame, Monsieur, soyez les bienvenus,

Depuis de nombreuses années, l'Association Adèle de Glaubitz s'adapte aux nouvelles réalités du secteur social et médico-social en mutation. La singularité, la diversité et la complexité des situations des personnes accompagnées au sein des établissements, nous obligent à spécialiser l'action et nous engageant à développer continuellement de nouvelles compétences. C'est dans ce contexte, que l'organisme de formation se mobilise et vous propose un panel de formations en faisant appel à de multiples savoirs théoriques et pratiques.

L'organisme de formation s'inscrit dans le projet stratégique de l'Association Adèle de Glaubitz : une dynamique collective, une ambition à partager et une volonté d'agir au service des personnes les plus vulnérables.

Il se donne pour objectif de promouvoir le développement des savoirs et des compétences professionnelles, ainsi que la créativité et l'innovation dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

La direction de l'Association Adèle de Glaubitz est engagée dans une démarche qualité, visant une pédagogie et une organisation en parfaite adéquation avec vos attentes. Nous attendons de votre part une réelle implication dans les travaux demandés, de vous inscrire dans le respect du règlement intérieur.

L'organisme de formation a été **certifié Qualiopi en novembre 2021**, et son maintien a été attesté en juillet 2023.

Ce livret a été conçu pour vous donner quelques repères dans le cadre de votre formation professionnelle au sein de l'organisme de formation.

Notre équipe est complétée par un référent « handicap » qui répondra à toutes les questions des personnes stagiaires en situation de handicap.

Nous vous remercions de votre confiance pour vous former au sein de l'organisme de formation de l'Association Adèle de Glaubitz.

Bonne formation !

Céline ROSSI, Directrice générale

Avant d'intégrer votre formation, il vous est demandé de prendre connaissance de ce livret, et de le confirmer sur la feuille de présence le jour de la formation.



Sommaire

I.	PRÉSENTATION	5
	1. L'Association Adèle de Glaubitz	5
	2. Adèle de Glaubitz Formation	5
	3. Nos domaines de compétences	6
	4. Une équipe de formateurs	7
	5. Données administratives	7
	6. Organigramme de l'organisme de formation	8
II.	CHAMP RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	9
III.	CONTENU DE NOS ACTIONS DE FORMATION	9
IV.	NOS MOYENS D'INTERVENTION	10
	1. Moyens d'intervention pédagogique	10
	2. Des professionnels experts des thématiques des formations dispensées	10
	3. Nos secteurs d'intervention	10
V.	INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE STAGIAIRE	11
VI.	ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	11
VII.	PRÉVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS	12
VIII.	SUIVI DES ACTIONS DE FORMATION	12
IX.	ÉVALUATIONS	13
X.	ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION	13
XI.	LIEUX ET LOGISTIQUE DES FORMATIONS	14
XII.	RÈGLEMENT INTÉRIEUR / ATTITUDE DU STAGIAIRE	16
XIII.	PROTECTION DE VOS DONNÉES	17
	Liste des formateurs	18



I. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION : ADÈLE DE GLAUBITZ FORMATION

1. L'Association Adèle de Glaubitz

L'Association Adèle de Glaubitz est une association de droit local, sans but lucratif et inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg, depuis 1992.

Depuis plus de 30 ans, l'Association Adèle de Glaubitz développe des programmes complexes et innove dans les domaines des déficiences intellectuelles et sensorielles, de l'autisme, du polyhandicap, des handicaps rares, de la grande dépendance et de la protection de l'enfance.

Elle est un acteur majeur de l'action sociale et médico-sociale en Alsace. Forte de ses valeurs, son projet vise l'accompagnement de personnes, en mettant en œuvre les actes thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques les plus pertinents. Elle est engagée dans un processus d'innovation, en impulsant une dynamique dans l'esprit de l'œuvre héritée et sur la base des réalités nouvelles. L'Association accueille aujourd'hui plus de 2 000 personnes dans 38 établissements sur 10 sites en Alsace, avec 1 500 professionnels mobilisés au quotidien.

En s'adaptant aux nouveaux besoins, dans un secteur en mutation, elle agit au plus proche des besoins des personnes accompagnées et de leur famille, tout en développant de nombreux partenariats.

Depuis 2012, l'Association Adèle de Glaubitz propose une offre de formation destinée à tous les professionnels du secteur de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire.

2. Adèle de Glaubitz Formation

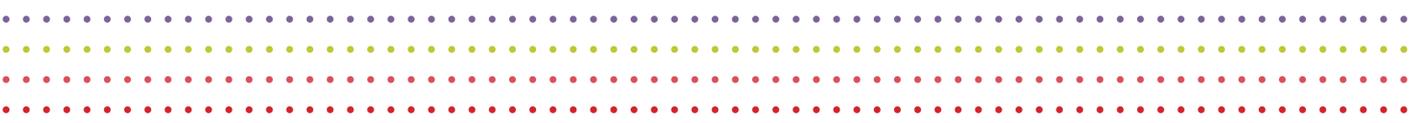
La formation au service de la qualité d'accompagnement

Reconnaître et accompagner la personne dans sa singularité, son histoire de vie, ses capacités et son projet, est une posture importante pour tous les professionnels du secteur.

D'autres objectifs sont essentiels, tels que la promotion de la qualité de vie et du bien-être de la personne, le développement de ses potentialités, des apprentissages, de l'autonomie, de l'inclusion sociale et professionnelle...

La diversification de l'offre sociale et médico-sociale s'inscrit dans cette perspective et prend ainsi tout son sens en offrant de nouvelles modalités d'accompagnement. Le développement des compétences professionnelles, conjugué aux multiples talents et à la créativité, permettent de diversifier les modes d'accompagnement au service des personnes accueillies.

La mise en œuvre d'un accompagnement de qualité implique nécessairement le développement et l'actualisation des compétences professionnelles, en fonction de l'avancée des savoirs et des techniques. En d'autres termes, l'inscription des équipes pluridisciplinaires dans une dynamique de progrès et de développement des compétences, contribue à la réalisation d'actes éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques de qualité tout en maintenant la dimension humaine, au cœur de nos métiers. L'organisme de formation propose une offre de formation destinée à tous les professionnels investis dans l'action sociale, médico-sociale et sanitaire.



3. Nos domaines de compétences

Adèle de Glaubitz Formation propose une large palette de formations spécialisées, tenant compte des avancées théoriques et pratiques les plus récentes et répondant à des préoccupations du quotidien.

Les programmes de l'organisme de formation sont basés sur la connaissance des besoins repérés dans notre secteur et nos établissements, notamment dans les domaines suivants :

- ⇒ **Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)** : la compréhension des personnes avec TSA et comment les accompagner grâce à des techniques spécifiques comme l'approche TEACCH, la thérapie d'échange et de développement (TED) ou les principes de l'analyse appliquée du comportement (ABA). Ces différentes techniques s'inscrivent dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles...
- ⇒ **Évaluations et outils professionnels** : l'écriture en facile à lire et à comprendre (FALC), la mise en œuvre des pratiques de coordinations, les liens entre culture, enfance, famille et handicap, l'évaluation et l'analyse fonctionnelle, la démarche éthique, l'environnement juridique, la gestion des situations de crise...
- ⇒ **Handicaps et accompagnements** : les répercussions de la déficience intellectuelle sur les apprentissages, l'accompagnement personnalisé dans la (les) déficiences(s) intellectuelle(s), la compréhension du polyhandicap, la gestion des troubles du comportement, les particularités du public âgé, les déficiences visuelles et auditives, les troubles psychiques, l'impact des écrans sur le développement des enfants...
- ⇒ **Vie sociale et professionnelle** : le principe d'autodétermination et la communication alternative améliorée (CAA), l'animation d'atelier au sujet de la vie affective amoureuse et sexuelle, l'accompagnement en milieu ordinaire et l'insertion professionnelle, l'accompagnement à la parentalité...
- ⇒ **Accompagnements et approches spécialisées** : les compétences psychosociales, la stimulation basale, la pédagogie Montessori, l'approche Snoezelen, la psychologie positive et la méditation pleine conscience...
- ⇒ **Sécurité et gestion des risques** : les premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), la gestion de la violence, la manutention des personnes à mobilité réduite...

L'équipe pédagogique est constituée de formateurs confirmés et reconnus et se développe d'année en année.

Depuis sa création, l'organisme a formé plus de **7 500 professionnels** de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire.

Adèle de Glaubitz Formation se réjouit de contribuer ainsi à l'évolution de nos métiers !

Toutes les formations du catalogue proposées en inter-établissements sont aussi déclinables en intra-établissement.

- ⇒ **En inter**, la formation favorise la communication des pratiques professionnelles entre participants de divers horizons. Toutes les sessions sont dispensées à Strasbourg, Cernay, Colmar ou Mulhouse,
- ⇒ **En intra**, les sessions, organisées à la demande des établissements, sont adaptées au contexte et aux besoins de la structure. La formation dispensée dans l'établissement contribue au développement des compétences individuelles et collectives.



4. Une équipe de formateurs

Adèle de Glaubitz Formation s'appuie sur une équipe de formateurs aux profils variés. Certains d'entre eux sont des professionnels de l'Association qui ont développé des compétences très spécialisées par une longue expérience sur le terrain. L'organisme travaille aussi avec des professionnels-formateurs de la Fondation Vincent de Paul, Com'Signes Grand Est, l'AFEPS, 123 Montessori, Association Une Souris Verte et avec des partenaires reconnus pour leurs compétences et expériences comme l'Association Marguerite Sinclair, Route Nouvelle Alsace... ; des formateurs indépendants et experts dans leur domaine font également partie de nos effectifs.

Les formateurs privilégient tout au long de la formation une pédagogie réflexive sur des situations réelles issues de l'expérience des participants, ainsi qu'une analyse critique et constructive des pratiques réalisées, par rapport à la pratique attendue. Des situations interrogeant les bonnes pratiques sont repérées ; des objectifs et des actions d'amélioration sont proposés dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Adèle de Glaubitz formation privilégie les formations en présentiel (vous assistez à chaque action de formation), mais un format en distanciel peut également être proposé si le programme de formation le permet.

Liste des formateurs en Annexe

5. Données administratives

L'organisme « Adèle de Glaubitz Formation » est enregistré sous le numéro d'activité : 42 67 04521 67

N° Siret est : 384 493 284 00374

Code NAF : 8710B

Adresse principale : 76 avenue du Neuhof – 67100 Strasbourg

Certifié Qualiopi en novembre 2021

Le Comité de direction est composé de :

Céline Rossi, Directrice Générale

Perrine Bellusso, Directeur de l'action médico-sociale

Stéphanie Hochart, Directeur des ressources humaines

Angéline Selg, Directeur administratif et financier

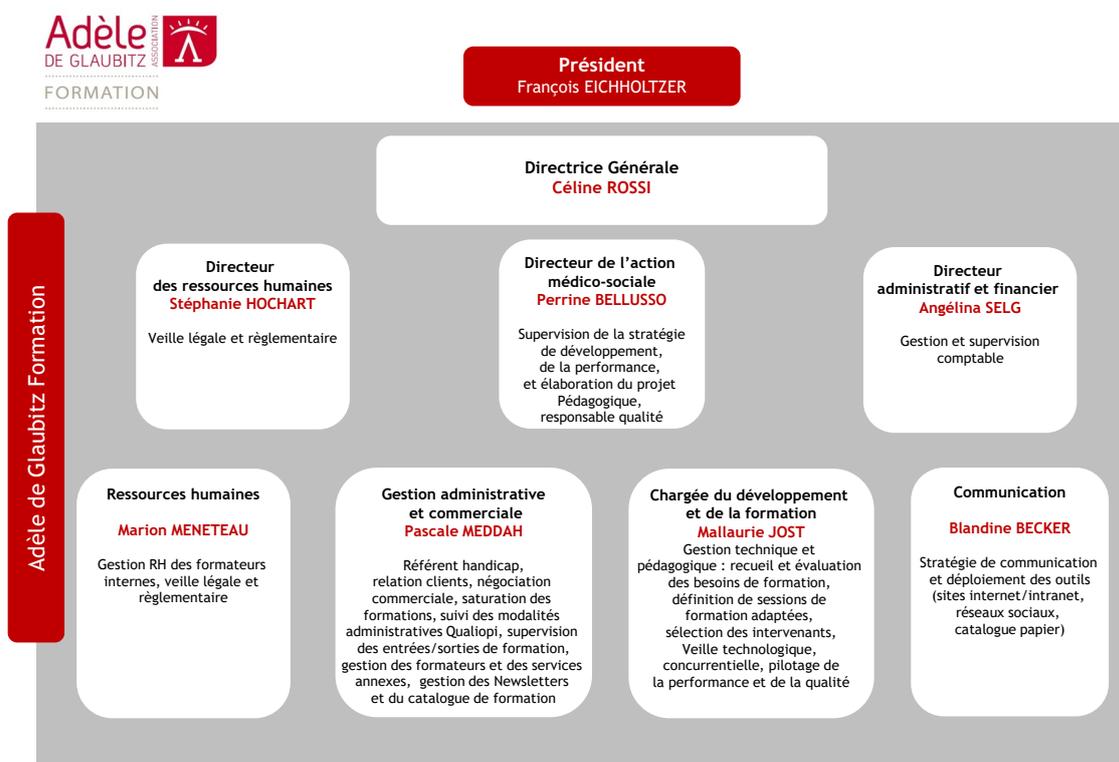
Pascale Meddah, Cadre administrative, référent handicap

Mallaurie Jost, Chargée de développement de l'action sociale et médico-sociale

Contact :

Adèle de Glaubitz Formation

6. Organigramme de l'organisme de formation





II. CHAMP RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle tout au long de la vie comporte une formation initiale, notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures qui constituent la formation professionnelle des adultes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. (Article L.6 111-1 du Code du Travail).

A ce titre, est considérée comme prestataire de formation toute personne physique ou morale qui dispense les actions de développement des compétences mentionnées à l'article L. 6 313-1 du Code du travail en application de conventions ou contrats.

Il s'agit des actions de formation, des bilans de compétences, des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience et des actions de formation par apprentissage.

III. CONTENU DE NOS ACTIONS DE FORMATION

Tous nos programmes de formation sont détaillés de la manière suivante :

- Contexte,
- Objectifs,
- Programme détaillé/jour,
- Public concerné,
- Nom de l'intervenant,
- Moyens pédagogiques,
- Durée en jours et nombre d'heures,
- Lieu, date de la formation et prix de la formation (en €).

Si des prérequis sont exigés pour certaines de nos formations, ils sont également indiqués dans le programme.

Nous vous invitons à vous reporter au programme de votre formation qui vous a été remis avec la convocation ou en entrée de formation.



IV. NOS MOYENS D'INTERVENTION

1. Moyens d'intervention pédagogique

Nos formations se déroulent dans les locaux de nos clients lors de formations intra-établissement, et dans nos locaux ou ceux de nos partenaires lors de formations inter-établissements. L'intérêt est ainsi de proposer des formations « au plus près » du terrain, tout en créant au moyen de nos outils pédagogiques, des formations sur mesure.

Les outils pédagogiques :

- Projection de supports (Powerpoint, films),
- Documents papier,
- Utilisation d'un paper board ou tableau interactif,
- Utilisation de l'espace (mises en situation, jeux de rôles, échanges, ateliers...),
- Utilisation d'applications, supports numériques,
- Utilisation de matériel spécifique à la thématique de la formation (matériel Snoezelen...).

Le formateur est aussi un « animateur » qui veille au bon équilibre du groupe.

Mise à disposition de ressources pédagogiques : des outils pédagogiques pourront être mis à disposition des stagiaires, nécessaires à l'appréhension du contenu de la session (supports de cours, fiches pratiques, ressources pédagogiques ...).

2. Des professionnels experts des thématiques des formations dispensées

Nous nous engageons à mobiliser et coordonner différents intervenants (internes et externes) experts et aptes à construire des programmes de formation adaptés aux attentes du client et aux besoins des stagiaires.

3. Nos secteurs d'intervention

Notre organisme forme depuis des années des hommes et des femmes, professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, travaillant aux seins de structures ou d'associations, en libéral..., dans la région du Grand Est et au-delà sur demande spécifique en intra-établissement.

Exemple de secteurs d'activité :

- Petite enfance,
- IME,
- Foyers de vie pour personnes handicapées : FHTH, FAS, FAM, MAS,
- ESAT, Entreprises adaptées,
- Services à la personne,
- Centres Hospitaliers,
- EHPAD...



Nos domaines de compétences sont notamment les suivants :

- Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
- Evaluations et outils professionnels
- Handicap et accompagnement
- Vie sociale et professionnelle
- Accompagnement et approches spécialisées
- Sécurité et gestion des risques

V. INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE STAGIAIRE

Les convocations préciseront le lieu et l'heure de votre accueil en formation ainsi que le nom du formateur.

Pour toute question préalable, n'hésitez pas à prendre attache avec votre contact :

Pascale Meddah

formation@glaubitz.fr

Tél. 03 88 21 10 40

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, informez impérativement par téléphone ou par mail le contact mentionné sur la convocation et qui figure également ci-dessus.

En cas de problématique horaire, merci de prévenir le formateur, si possible avant la formation en vous référant aux coordonnées indiquées sur la convocation.

VI. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, les locaux de nos différents lieux de formation répondent aux normes d'accessibilité, leur permettant de circuler, d'accéder aux équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations. Adèle de Glaubitz Formation mettra tout en œuvre afin que chaque personne, selon son handicap, puisse suivre les sessions de formation dans de bonnes conditions.

Pour la gestion des particularités liées à la situation de handicap, nous mettons à votre disposition un **Référent Handicap** pour prendre en compte toutes les modalités nécessaires à la réalisation de formations pour nos stagiaires concernés.

Coordonnées du **Référent Handicap** :

Pascale Meddah

formation@glaubitz.fr

Tel. : 03 88 21 10 40



VII. PRÉVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS

Dans certains cas, il s'avère nécessaire d'accompagner les stagiaires les plus fragiles, pendant leur formation, afin de prévenir les décrochages. C'est une démarche de médiation entre le stagiaire et l'organisme de formation.

La fiche d'accompagnement permet d'identifier les difficultés d'un stagiaire, de définir une personne référente, et de pouvoir identifier une solution interne.

L'abandon est mis en corrélation avec l'identification des besoins en amont de la formation par le questionnaire d'entrée en formation et la fiche d'accompagnement ; l'engagement des stagiaires est une priorité.

Nous adaptons la pédagogie et favorisons la bienveillance lors de nos formations.

Toutefois, si l'intervenant détecte des situations de rupture de parcours, nous mettrons en œuvre un diagnostic et un accompagnement détaillés dans notre procédure de gestion des abandons, à savoir :

- Le repérage des signes de décrochage à l'aide de la fiche d'accompagnement,
- L'incitation pédagogique à la participation,
- L'association de moyens dédiés (jeux de rôles, travaux en groupes...),
- Le reporting à la direction par l'intervenant des signes de rupture et les pistes éventuelles déjà mobilisées,
- L'entretien entre le stagiaire et le formateur, ou éventuellement avec sa direction,
- L'accompagnement du stagiaire dans la mise en œuvre de son projet en fonction des possibilités de l'organisme de formation.

Toutes les actions mises en œuvre se feront en concertation avec le stagiaire et sa direction de façon à pouvoir échanger sur des points personnels/professionnels à prendre en considération pour une prise en compte correcte et concertée.

VIII. SUIVI DES ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos actions de formation font l'objet d'un suivi tout au long de leur réalisation par le biais de questionnaires diffusés en amont et à la fin de la formation, dédiés au recensement des impressions, besoins et ressentis des stagiaires.



IX. EVALUATIONS

Nous nous appliquons à évaluer nos formations en cours et en fin de prestation :

- ⇒ **Evaluation de l'adéquation de la formation**, avec les capacités et besoins du stagiaires : le questionnaire d'entrée en formation permet de valider cette adéquation,
- ⇒ **Evaluation réalisée au cours de la formation**, et permettant de s'assurer de la compréhension des sujets abordés et de l'acquisition des compétences, notamment par les quizz avant et après les formations.

La fiche d'accompagnement permet également d'accompagner les stagiaires en difficulté lors de la formation et démontrant des signes d'un éventuel décrochage.

Des adaptations pourront être mises en place afin de répondre au mieux aux besoins de nos stagiaires. Des réponses/solutions seront apportées si les demandes entrent dans notre champ de compétences, et peuvent être contenues dans la durée initiale de la formation (apports supplémentaires spécifiques),

- ⇒ **Evaluation de la satisfaction du stagiaire (évaluation à chaud)**, évaluation de la qualité du formateur ou de l'organisme de formation sur la pédagogie, outils utilisés, conditions matérielles, réponse aux attentes, ou supports de formation... ,
- ⇒ **Evaluation de la satisfaction du formateur**, dynamique du groupe, conditions matérielles, organisation et déroulement de la session,
- ⇒ **Evaluation à froid**, réalisée auprès du client, quelques mois après la formation (4 à 6 mois) afin d'évaluer la mise en application des apports de la formation, par les stagiaires, au sein de leur établissement. Les indicateurs mesurés seront :
 - L'efficacité des pratiques et leur amélioration éventuelle,
 - Le taux de satisfaction général à l'action de formation,
 - L'adaptabilité des outils à la situation professionnelle du bénéficiaire selon une évaluation préremplie.

Les supports de formation sont individuels et vous seront remis par le formateur, selon le cas au début, en cours, ou à la fin de la formation.

Si vous le souhaitez, nous pouvons à l'issue de la formation vous en adresser une copie numérique sur demande.

X. ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

A l'issue de l'action de formation, l'organisme de formation devra fournir au stagiaire tout document reconnaissant la réalisation de l'action de formation prévue par la convention ou le contrat (Article D. 6353-1 du Code du travail).

Il vous sera délivré une attestation de suivi de formation correspondant au suivi effectif de la totalité de l'action concernée, qui sera adressée à votre employeur accompagnée de la facture et de la feuille d'émargement.

XI. LIEUX ET LOGISTIQUE DES FORMATIONS

Nos formations se déroulent :

- ⇒ **En intra-établissement**, dans les locaux de nos clients (le règlement intérieur de l'entreprise sera applicable),
- ⇒ **En inter-établissements**, dans nos locaux ou ceux de nos partenaires (le règlement intérieur de la structure d'accueil sera en vigueur).

Le formateur veille à ce que les stagiaires puissent disposer d'un espace pour :

- Assister à la formation,
- Prendre des notes,
- Réaliser des pauses (présence de boissons et de toilettes).

Le formateur est à la disposition des stagiaires pour améliorer le confort de tous.

Si la formation est organisée sur une durée programmée supérieure à une demi-journée, les possibilités et modalités de restauration vous seront communiquées en début de formation.

Les horaires des sessions de formation sont en règle générale de 9h à 17h, soit 7h/jour (sauf demande particulière). L'accueil des stagiaires débute 15 mn avant le début de la session.

Merci de vous y conformer afin de permettre aux formations de débuter à l'heure. Le formateur veillera au respect des horaires de formation et des pauses.





Les différents lieux de formation inter-établissements sont les suivants :

Bas-Rhin:

> **Association Adèle de Glaubitz**

76 Avenue du Neuhof 67 100 Strasbourg
Tél : 03 88 21 10 40
Située à 2 min de l'arrêt Rodolphe Reuss, Tram C

> **Site du Neuhof**

80 Avenue du Neuhof 67 100 Strasbourg
Tél : 03 88 65 80 00
Situé à 2 min de l'arrêt Rodolphe Reuss, Tram C

Haut-Rhin:

> **Institut Saint-André**

43 route d'Aspach 68 700 Cernay
Tél : 03 89 75 30 00
Situé à 7 min en voiture de la gare de Cernay

> **Institut Saint-Joseph**

1 chemin de Sainte-Croix 68 000 Colmar
Tél : 03 89 20 12 60
Situé à 10 min de la gare de Colmar, Bus arrêt Michelet ligne 4

> **Association Marguerite Sinclair**

2 avenue Joffre 68 100 Mulhouse
Tél : 03 89 45 88 06
Située à 8 min à pied de la gare de Mulhouse, Tram ligne 1

XII. RÈGLEMENT INTÉRIEUR / ATTITUDE DU STAGIAIRE

Tout stagiaire participant à une action de formation délivrée par notre organisme, doit se soumettre aux règles de santé et de sécurité en vigueur. Il doit veiller à respecter toutes les directives affichées en matière d'évacuation et de déroulement des formations :

- Respect de l'intervenant (verbal et physique),
- Respect des autres stagiaires (verbal et physique),
- Respect du matériel et du mobilier mis à sa disposition,
- Respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité, notamment dans les locaux communs à tous les stagiaires.

Par respect pour chacun, nous demandons aux stagiaires d'observer une attitude ouverte, tolérante et professionnelle.

Mesures prises en cas de non-respect du règlement intérieur par le stagiaire

Toute transgression du règlement intérieur par le stagiaire (attitude attendue vis-à-vis des intervenants et des stagiaires ou du matériel) sera reprise par le formateur. En fonction de l'évolution de l'attitude du stagiaire, d'autres mesures pourront être prises : exclusion temporaire ou définitive de l'action de formation, entretien avec la direction de l'organisme de formation, et information auprès de l'employeur.



Nous rappelons également que les téléphones portables doivent être éteints, et les ordinateurs portables utilisés uniquement en rapport avec la formation, par respect pour votre formateur. Les pauses doivent vous permettre de gérer les éventuelles « urgences » professionnelles ou personnelles.

Horaires - Absence et retards

Les horaires des formations sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur les convocations. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, la feuille d'émargement, et en fin de stage l'enquête de satisfaction.

Consignes incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.



Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au formateur qui en informe le responsable de l'organisme de formation, ainsi que le responsable de l'établissement d'accueil.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, apportés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaire...).

XIII. PROTECTION DE VOS DONNÉES

Adèle de Glaubitz Formation s'engage à respecter et mettre en œuvre la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles (loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, loi « Informatique et Libertés » pour l'adapter aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable partout en Europe depuis le 25 mai 2018).

En cas de dommage matériel ou moral lié à la violation du RGPD, vous disposez d'un droit de recours. Vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL) ou introduire une action collective en faisant notamment appel aux associations nationales agréées de défense des consommateurs.

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par un organisme de formation au candidat à une action telle que définie à l'article L. 6313-1, à un stagiaire ou à un apprenti ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie.

Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation et il doit y être répondu de bonne foi.

Liste des formateurs

- **Association Francophone d'Éducation et de Promotion à la Santé (AFEPS)**, Psychologue en prévention et promotion de la santé et du bien-être, spécialisé dans les interventions PPS fondées sur les données probantes
- **Charline Artaud**, Psychomotricienne, Institut Saint-André, Association Adèle de Glaubitz
- **Anne Baumert**, Enseignante, Institut Saint-André, Association Adèle de Glaubitz
- **Judicaëlle Brioir**, Directrice de l'association Une Souris Verte, éducatrice de jeunes enfants et art-thérapeute
- **Blandine Bruyet**, Psychomotricienne, formatrice certifiée en stimulation basale, Association groupe Stimulation Basale France
- **Brigitte Cartier-Nelles**, Psychologue, TEACCH Certified Advanced Consultant / TEACCH Program, NC, E.U.
- **Com'Signes Grand Est**
- **Floriane Conrath**, formatrice agréée PSSM, Route Nouvelle Alsace
- **Nadine Cotton**, Psychologue de la prévention et promotion de la santé, Association Francophone d'Éducation et de Promotion à la Santé (AFEPS)
- **Laure Couty**, Dirigeante et facilitatrice d'inclusion, fondatrice de l'entreprise CAP !
- **Stéphane Danvin**, Directeur du pôle professionnel, Association Marguerite Sinclair
- **Emmanuelle Decker**, Docteure en Psychologie, Psychologue, Sophrologue, spécialisée dans les interventions basées sur la pleine conscience-Mindfulness et les champs de l'intelligence émotionnelle, spécialisée en dynamique des capacités humaines et conduits de santé
- **Christophe Dégardin**, Juriste en association des secteurs social et médico-social depuis 1994, Consultant formateur indépendant, Accompagnateur VAE
- **Natacha Eté**, Formatrice, salariée du secteur médico-social, militante associative et personne autiste
- **Mathieu Foehrenbach**, Agent technique, formateur sécurité, Institut Saint-André, Association Adèle de Glaubitz
- **Dr Julien Frey**, Médecin en charge du service de Soins et de Réadaptation en Soins Palliatifs, Clinique de la Toussaint, Groupe Hospitalier Saint Vincent
- **Magali Heissler**, formatrice agréée PSSM, Route Nouvel Alsace
- **Christine Hoffmann**, Orthoptiste basse-vision, DU « Techniques de compensation du handicap visuel », Centre Louis Braille pour jeunes déficients visuels, Association Adèle de Glaubitz
- **Jennifer Ilg**, Psychologue spécialisée en TCC, exerçant en institution et en libéral auprès des personnes ayant un TSA
- **Jean-Sébastien Ineich**, Moniteur éducateur, DEUST APSA, thérapeute avec le cheval, Institut Saint-André, Association Adèle de Glaubitz
- **Philippe Jakob**, Membre du directoire de la Fondation internationale Adèle de Glaubitz
- **Lucie Janssen**, Orthophoniste au Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent des HUS et au Dasca, Site du Neuhof, Association Adèle de Glaubitz
- **Marion Kern**, Psychologue, clinicienne du développement
- **Aurore Kiesler**, Éducatrice Leka et responsable clientèle Leka-APF France handicap, Éducatrice experte dans l'accompagnement des personnes autistes, Fondatrice & Présidente d'Autismes Aujourd'hui

- 
- **Émilie Lothaire**, Psychologue en analyse appliquée du comportement
 - **Marguy Majeres**, Ergothérapeute graduée, praticienne certifiée TEACCH
 - **Élise Margraff**, Cheffe de service parentalité, Association Marguerite Sinclair
 - **Tamara Mathis**, Neuropsychologue
 - **Colette Mauri**, Psychologue clinicienne, Docteure en psychopathologie
 - **Audrey Messer**, Formatrice agréée PSSM, Route Nouvelle Alsace
 - **Brigitte Nodin**, Éducatrice spécialisée de jeunes enfants, Hôpitaux de jour aux HUS, coordinatrice avec les différentes écoles de la ville
 - **Martine Nuss**, Educatrice spécialisée, cheffe de service, Institut Saint-Charles
 - **Pierre Orion**, Masseur-kinésithérapeute DE, DU de formateur en manutention de PMR, Site du Neuhof, Association Adèle de Glaubitz
 - **Emeline Pascal**, Intervenante parentalité LAEP Capucine SASP 68, Association Marguerite Sinclair
 - **Denis Reymann**, Certificat de Qualification professionnelle Moniteur d'Art Martiaux option judo/jujitsu, Ceinture noire 2ème Dan judo, Coordonnateur
 - **Marie-José Ribeiro**, Conceptrice et transcriptrice de documents FALC, formatrice Accessibilité, co-fondatrice d'Accessi'Com (agence labellisée « Marque FALC »)
 - **Ivan Rougemont**, Formateur et consultant, Centre Enikos à Neuchâtel (CH), Diplômé en éducation social, Maître socioprofessionnel, Spécialisation en autisme
 - **Sophie Rouschmeyer**, Formatrice agréée PSSM, Route Nouvelle Alsace
 - **Jade Ruolt**, Psychologue du développement exerçant actuellement en ESAT
 - **Dr Samir Salman**, Médecin titulaire du DU Autisme et troubles apparentés, auteur du livre « Snoezelen, une thérapie par les sens »
 - **Marie Simon**, Intervenante familles, Equipe mobile TDL, Site du Neuhof, Association Adèle de Glaubitz
 - **Lucia Somesan**, Enseignante au DASCA, Association Adèle de Glaubitz
 - **Marion Stieber**, Éducatrice spécialisée, chargée de mission ressource autisme et coordinatrice numérique au Dasca, Association Adèle de Glaubitz
 - **Aurélie Stinner**, Psychologue spécialisée en psychologie clinique du développement
 - **Bernard Thomas**, Secrétaire EFAPPE épilepsies sévères et directeur général EPIPAIR formation
 - **Françoise Thomas-Vialettes**, Expert EFAPPE épilepsies sévères, présidente du Conseil d'Orientation du FAM pour épileptiques sévères les 4 Jardins
 - **Claude Volkmar**, Psychologue clinicien en Protection de l'Enfance durant 20 ans, sociologue des organisations
 - **Élodie Waldmann**, Psychologue, formatrice certifiée en TED, Centre de Ressources Autisme, CHU Strasbourg et Dispositif d'Accompagnement et de soins coordonnés pour l'Autisme (Dasca), Association Adèle de Glaubitz
 - **Sheila Warembourg**, Diplômée en Sexologie et Santé Publique, Faculté de Médecine Lariboisière, Paris
 - **Eva Wenger**, Éducatrice certifiée Montessori

Liste susceptible d'être modifiée

*Merci de lire et de prendre en compte ce livret d'accueil
avant le début de la session,*

...et bonne formation !

Adèle de Glaubitz Formation

76 avenue du Neuhof
67100 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 10 40
Mail : formation@glaubitz.fr



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION